

30ème SALON DES COLLECTIONNEURS DE CHEMILLE

DIMANCHE 10 OCTOBRE 2021

Salle du Grand Avault

FICHE D'INSCRIPTION

MARCHAND PROFESSIONNEL

NOM :

Prénom :

N° : Rue :

Code Postal : Ville :

N° de Téléphone : Adresse mail

N° de Registre du Commerce :

Délivré par la Ville de :

(joindre une photocopie de celui-ci)

NATURE DES OBJETS PRESENTES à la VENTE

.....

.....

METRAGE X 12,50 euros le mètre = Euros

Ci-joint mon règlement par chèque à l'ordre de l'Amicale des collectionneurs de CHEMILLE

(ce chèque ne sera remis en banque qu'au mois d' octobre 2021)

LES EXPOSITIONS AURONT POUR THEME

" Rétrospective de 30 ans de Salons "

si vous possédez des objets ou documents, n'hésitez pas à les exposer ou à nous contacter

Pour tout complément d' information, contactez le 06 48 58 90 68 - estrade.jr@wanadoo.fr

INSCRIPTION à RETOURNER AU PLUS TOT - nombre de places limitées

Madame Blandine ESTRADE

10, rue Joseph Merceroles - Chemillé - 49120 CHEMILLE EN ANJOU

J'ai pris connaissance du règlement imprimé au dos de cette fiche

Je m'engage à ne pas remballer ma marchandise avant la fin du salon

à le

Signature

L'Amicale a mis en place un site Internet sur lequel figure le bulletin et le règlement

www.amicale-des-collectionneurs.fr

30ème SALON DES COLLECTIONNEURS DE CHEMILLÉ - 49

DIMANCHE 10 OCTOBRE 2021

REGLEMENT DE LA MANIFESTATION

- 1) - Cette manifestation est organisée par l' Amicale des collectionneurs de la Région de CHEMILLE, association régie par la loi de 1901 et dont le siège est à la Mairie de CHEMILLE.
- 2) - Le salon se tiendra à la **salle du Grand Avault à CHEMILLE** - (itinéraire fléché en ville pour l'accès) le dimanche 10 octobre 2021 de 9h à 18 heures. L' entrée est gratuite pour les visiteurs.
- 3) - L' installation des exposants se fera, soit le samedi 09 octobre de 17 h à 20 h (salle surveillée et fermée de 20 h à 7 h le dimanche matin), soit le dimanche 10 octobre de 7 h à 9 h.
(l'installation des stands étant close à 9 h.)
Par respect pour les visiteurs, nous vous remercions de ne pas quitter votre place avant 18 h
- 4) - Les emplacements sont attribués par les organisateurs à raison de 12,50 €uros le mètre linéaire, uniquement à l' intérieur de la salle. Aucun stand ne sera installé à l' extérieur.
- 5) - Les organisateurs mettent à la disposition des exposants les tables et chaises. Pour disposer d'un panneau de fond, il y a lieu d'en faire la demande sur le bulletin d' inscription.
- 6) - Chaque exposant est responsable de ses collections et objets présentés et fera son affaire personnelle des assurances à souscrire. En aucun cas, les organisateurs ne pourront être tenus responsable en cas de perte, de vol, ou détérioration d' objets présentés par les exposants.
- 7) - Les organisateurs prennent à leur charge les frais concernant la promotion de ce salon (prospectus, affiches, tracts, annonces dans la presse régionale et spécialisée)
- 8) - En raison des conditions sanitaires aucune restauration ne sera assurée le midi
- 9) - Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui, à leur avis, troublerait le bon ordre ou la moralité de cette manifestation, ou qui ne respecterait pas la réglementation en vigueur.
- 10) - Les tables et panneaux devront **être libérés au plus tard pour 19 heures le dimanche soir** afin de remettre tout le matériel en place.

11) - Clôture des inscriptions dès que le nombre d'exposants possible sera atteint

Ne seront pris en compte que les bulletins retournés dans les délais accompagnés

- du chèque en règlement du métrage

- des pièces d'identité nécessaires.

Ces bulletins devront impérativement être intégralement complétés, datés et signés

L'Amicale a mis en place un site Internet sur lequel figure le bulletin et le règlement
www.amicale-des-collectionneurs.fr